

# **3<sup>ième</sup> Salon International d'Art Contemporain d'Esch-sur-Alzette**



## **Sous le Haut Patronage de Ville d'Esch/Alzette**

**Avec le soutien de RBC Dexia Investor Services**

Le 3<sup>ième</sup> Salon International d'Art Contemporain d'Esch/Alzette sera organisé par l' Amicale des Anciens du Laminier Train 7, ARBED-Esch/Belval en collaboration avec le Cercle Artistique d'Esch (CA d'Esch) et le Service Culture de la ville d'Esch/Alzette, et aura lieu du

**12 – 27 Octobre 2012**

**à la : RBC DEXIA Investor Services Bank S.A.  
14, Porte de France,  
Esch/Alzette (Luxembourg)**

Nom et adresse de contact. : **3<sup>ième</sup> Salon International d'Art Contemporain d'Esch-sur-Alzette**  
**Nicolas Goetzinger 72-74 rue du Canal L-4051 Esch/Alzette**  
**Tél. : 00352 621 187 398**  
**E-mail : galesch@pt.lu**

Le Salon est réservé aux artistes vivants ( national et international ): peintres, sculpteurs, artisans créateur d'art, photographes, ainsi qu'aux métiers connexes s'y rapportant directement.

Ci-après vous trouverez les renseignements pour y participer. Pour vous inscrire, il suffit de nous retourner la demande de participation ci-annexée.

A joindre des photos sur papier, articles de presse, etc. Votre dossier sera examiné par le jury de sélection et nous ferons part de sa décision.

### **Modalités de participation**

Mètres de cimaises : 6 mètres de cimaises sont exigés par exposant. Au-delà, la location se fait par multiple de 2 m2.

Pour les sculpteurs, un minimum de 6 socles est exigé. Pour les sculptures monumentales de 2.5 m de hauteur et plus, la place est à convenir avec les organisateurs. Maximum de la sculpture : 200 kg. (Il est souhaitable que les sculpteurs apportent leurs propres socles.)

Prix de location : 30.- € par mètre de cimaise ou socle.

Le montant du loyer se règle dès la confirmation de la réservation.

Une commission de 10% est demandée sur la vente

L'entrée au Salon est gratuite pour tous les visiteurs.

Concours pour les artistes - exposants, dans différentes catégories.

## **Aménagement du Salon**

### 1. Installation – démontage :

L'aménagement du salon se fera le 11. octobre 2012 de 09.00 – 18.00 h.  
et le 12. octobre 2012 de 09.00 – 15.00 h

Vernissage : Vendredi 12. octobre 2012 à 18.00 h

|                          |                                         |                        |
|--------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| Le salon est ouvert le : | 12.10.2012                              | 16.00 – 20.00 h        |
|                          | 13 + 14.10.2012                         | 14.00 – 18.00 h        |
|                          | 15.10 – 18.10.                          | 10.00 – 18.00 h        |
|                          | <b>19.10.2012</b>                       | <b>10.00 – 21.00 h</b> |
|                          | <b>Remise des prix : 19.10 à 17.00h</b> |                        |
|                          | 20.10.2012                              | 14.00 – 18.00 h        |
|                          | 22.10 – 26.10.2012                      | 10.00 – 18.00 h        |
|                          | 27.10.2012                              | 14.00 – 18.00 h        |

Démontage : 28. octobre 14.00 – 17.00 h

2. Chaque artiste aménagera son stand sans surcharger la présentation. Aucune peinture ne pourra être déposée sur le sol.

L'emplacement doit être occupé jusqu'à la clôture de la manifestation.

3. Il est interdit de clouer, visser ou coller sur les cloisons.

4. Le réapprovisionnement des stands (en cas de vente) est autorisé et doit être signalisé à l'organisateur. L'emplacement doit être occupé jusqu'à la clôture de la manifestation

5. L'organisateur peut, en cas d'absence de l'artiste, s'occuper de la vente des œuvres, autant qu'il en soit autorisé.

6. Toute sortie d'œuvre d'art pendant les heures d'ouverture aux visiteurs devra être accompagnée d'un bon de sortie officiel, fourni par l'organisateur et signé par l'exposant.

### Catalogue

Une insertion par artiste, sans aucune intervention financière de leur part, sinon l'envoi pour le 25.07.2012 d'une photo de bonne qualité. De préférence par E-mail : galesch@pt.lu

### Assurance

Pour les œuvres exposées, une assurance est contractée par l'organisateur. Cette assurance qui couvre le vol par effraction, avec une franchise de 125.- € , est obligatoire. En cas de sinistre total, l'assurance rembourse la valeur vénale de l'œuvre. En cas de sinistre partiel, elle rembourse les coûts de réparation. Pour couvrir les frais inhérents à cette assurance, l'exposant sera redevable d'un montant égal à 4‰ (quatre pour mille ) de la valeur des œuvres exposées

# **Demande de participation au Salon d'Art d'Esch-sur-Alzette**



**Sous le Haut Patronage de la Ville d'Esch/Alzette**

**Avec le soutien de RBC Dexia Investor Services**

**du 12 – 27 Octobre 2012**

---

Cette demande est à renvoyer à :  
Nicolas Goetzinger 72-74, rue du Canal L-4051 Esch/Alzette (Luxembourg)

Nom : .....

Prénom : ..... Date de naissance.....

Rue : ..... Nr. : .....

Code postal : ..... Localité.....

Nr. tél. : ..... GSM : .....

Nr. Fax : ..... E-mail.....

Souhaite participer au 3<sup>ième</sup> Salon 2012 et réserver :

.....mètres de cimaises

.....x 2m2 au sol/socle

Technique principale présentée au Salon : .....

Joins mon curriculum vitæ, ainsi que quelques photos couleur sur papier de mes œuvres, articles de presse....et tout renseignement utile.

Date et signature :